

# I 0/ I I - ARRETE DE CONGE POUR ACCIDENT DE SERVICE

DE M./Mme .....

GRADE .....

(Non titulaire - affilié au régime général de sécurité sociale – IRCANTEC)

Le Maire / le Président de .....,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Sociale,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu ... (l'arrêté ou le contrat) du ... portant engagement de M... en qualité de ... pour la période du ... au ... ,

Vu le rapport de ....., médecin du service de médecine préventive (*le cas échéant*),

Vu le certificat médical en date du .../.../... délivré par le Docteur ... constatant l'accident du travail survenu le ... à M./Mme ..., ... (qualité),

Vu l'avis du Médecin Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie en date du ... constatant le caractère professionnel de l'accident,

Considérant que M./Mme ... justifie d'au moins ... (durée) de services.

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du ... et jusqu'au ..., M./Mme ..., ... (qualité) ... est placé(e) en congé pour accident du travail.

**Article 2** : M./Mme ..... conserve l'intégralité de son traitement pendant une période de ... (au maximum 1 mois dès l'entrée en fonction, 2 mois après 1 an de services, 3 mois après 3 ans de services).

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e) ; ampliation en sera adressée à l'agent comptable de la collectivité.

Fait à ..... le .../.../...,

Le Maire / Le Président

(*nom, prénom, qualité et signature*)

Notifié le .../.../...,

Signature de l'agent

Le Maire / Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la présence notification